

CELA S'EST PASSÉ EN DÉCEMBRE

Dans le rétro... Newsletter originale pour revenir sur les actualités de la PAG !



Retour sur les festivités 2021

Arbres et marchés de Noël au programme

Comme chaque année en décembre, l'heure est aux festivités de fin d'année avec l'organisation de nombreux "arbres de Noël" (*Aubert & Duval les Ancizes, CHU, Université Clermont Auvergne, etc.*).

Pour l'Université Clermont Auvergne (UCA), une équipe PAG Accueil s'est chargée du vestiaire au Pôle Tertiaire "la Rotonde". Pour l'occasion, les hôtesse portaient la veste de tailleur PAG noire et bleue (*photo dans le rétro*). L'événement rassemblait les familles des personnels de l'UCA sur l'après-midi du 04 décembre.

Celui du CHU s'est tenu à la Maison des Sports sur 2 jours (*04 et 05 décembre*) autour d'un spectacle avec des équipes PAG présentes pour l'accueil et la sécurité du public.

Côté marchés de Noël, agents d'accueil et de sécurité étaient réquisitionnés pour accueillir le public, scanner les Pass Sanitaires, surveiller les chalets et contrôler les sacs des visiteurs à Vichy et Clermont-Ferrand.

De nombreuses soirées de fin d'année se sont annulées en raisons de la reprise de l'épidémie de la COVID-19.

AU PROGRAMME CE MOIS-CI :

- 1 - Retour sur les festivités 2021
- 2 - Nouveaux marchés en préparation
- 3 - Page spéciale Covid-19
- 4 - Jacquet Panification
- 5 - Enquête de satisfaction
- 6 - A vos agendas !

BONNE LECTURE !

NOUVEAUX MARCHÉS EN PRÉPARATION

A la division mobile, le mois de décembre 2021 a été rythmé par la préparation de nouveaux marchés :

Celui du CHU Louise Michel (*Cébazat*) pour lequel nous avons déposé notre dossier mi-décembre en vu du renouvellement du marché au printemps 2022.

Et celui des EPF (*Etablissements Publics Fonciers*) qui a commencé au 1er janvier. Une nouvelle activité de rondes quotidiennes qui a engendré une charge de travail importante sur la fin d'année pour lancer ce nouveau marché (*reconnaissance sites, consignes, etc.*).

PAGE SPÉCIALE : COVID-19

QUE FAIRE SI JE SUIS POSITIF(VE) OU CAS CONTACT ? (règles en vigueur au 17 janvier 2022)



LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans	Je ne suis pas vacciné ou pas complètement
JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.	JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.
PAS D'ISOLEMENT Mais j'applique strictement les gestes barrières. Je réalise un test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact, puis j'effectue des autotests à J+2 et J+4 après mon dernier contact avec la personne positive. Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.*	JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif. Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.

* Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR

QU'EST-CE QU'UN SCHEMA VACCINAL COMPLET ?



pass COVID-19 sanitaire

Quand faire mon rappel pour avoir un certificat de vaccination valide ?

- // J'ai reçu 2 doses de vaccin. → Je dois faire mon rappel au plus tard **7 mois** après la deuxième injection.
- ☑ J'ai eu le Covid-19 et j'ai reçu une dose de vaccin. (AstraZeneca, Pfizer Moderna), → Je dois faire mon rappel au plus tard **7 mois** après mon injection.
- /☑ J'ai reçu une dose de vaccin. Puis j'ai eu le Covid-19 plus de 15 jours après l'injection. → Je dois faire mon rappel au plus tard **6 mois** après mon infection, soit la durée du certificat de rétablissement.
- //☑ J'ai reçu 2 doses de vaccin. Puis j'ai eu le Covid-19. → Je peux utiliser mon certificat de rétablissement jusqu'à 6 mois après mon infection. Je peux faire mon rappel à partir de **3 mois** après mon infection.
- ☑ J'ai eu le Covid-19. J'ai reçu une dose de Janssen après mon infection. → Je dois faire mon rappel au plus tard **2 mois** après mon injection.

GOVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE 0 800 130 000

Plusieurs rappels concernant le protocole sanitaire en vigueur à la PAG :

1/ Si vous êtes positif(ve) ou cas contact vous êtes tenu(e) de nous avertir au **04 73 98 28 29**

2/ Les référentes sont Charlotte Bougain et Mathilde Pinet

3/ Vous devez nous transmettre votre pass vaccinal à chaque mise à jour (*nouvelle injection*) par email à : rh.surveillance@pag.fr

POINT D'ATTENTION :

À PARTIR DU **15 FÉVRIER 2022**, LE DÉLAI DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT DE VACCINATION SANS INJECTION DE RAPPEL PASSERA À

4 MOIS AU LIEU DE 7 MOIS.

Jacquet Panification



Focus sur les activités

Jacquet est une entreprise agro-alimentaire, filiale de Limagrain, implantée à Saint-Beauzire ; spécialisée dans la fabrication et commercialisation de spécialités de pains et pâtisseries industrielles.

Depuis de nombreuses années, Jacquet a confié une partie de sa sécurité à la PAG. Chaque samedi soir, jour férié et quelques dimanches, les agents de sécurité sont présents pour assurer la surveillance du site, des fumigations (*procédé de désinfection*) et des essais sprinklers (*un réseau composé de 3 pompes et 9 postes*) des opérations techniques mais indispensables.

A l'occasion de l'évaluation annuelle réalisée le 28 décembre dernier, la Responsable Sécurité de Jacquet a attribué une **note de 28/30** à nos équipes. Toutes nos félicitations aux agents qui assurent ces activités !

Enquête de satisfaction



Votre avis nous intéresse

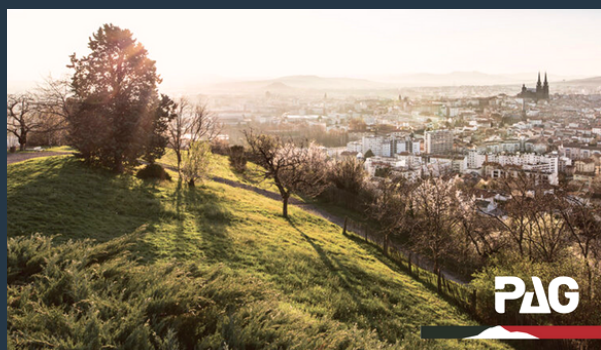
Cette année encore, dans le cadre de la certification ISO 9001, nous vous invitons à participer à notre **enquête de satisfaction annuelle** !

Pour accéder à l'enquête 3 solutions :

- 1/ Rendez-vous dans la rubrique 'Actualités' sur Comète
- 2/ Flashez le QR Code ci-dessus
- 3/ Suivez ce lien : <https://urlz.fr/ha72>

L'an dernier, nous avons eu **153 retours collaborateurs**, nous espérons que cette année vous serez encore plus nombreux à répondre.

Merci à celles et ceux qui ont déjà participé !



Retrouvez toutes les éditions "Dans le rétro" dans votre espace salarié sur www.pag.fr

Rendez-vous le mois prochain pour le numéro suivant !



Indicateurs décembre

Nombre de sites

Nombre de collaborateurs

Nombre de jours de maladie sur l'année

	ACCUEIL	SECURITE
	102	172
	361	349
	2092	4927

Du nouveau au SSLIA

Après plus de 8 ans au service de la PAG, **Romain Laquerbe** (*Responsable SSLIA / Pompiers d'aérodromes*) a quitté l'entreprise pour d'autres horizons. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite pour la suite de sa carrière !

Ludovic Couvreur, présent depuis 2013, a pris la relève opérationnelle de Romain, les plannings sont maintenant gérés en collaboration entre la Direction et le département Planification.

A vos agendas !

Le Festival du Court Métrage revient cette année du 28 janvier au 05 février 2022 avec un tarif à 4,00 € la séance ou un pass à 35,00€ pour 15 séances. Les équipes PAG seront présentes sur toute la durée de l'événement !